



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2023, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2023-08-117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 6 juillet 2023
 - 4.2 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 20 juillet 2023
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisées
 - 5.2 Dépôt Rapport états des revenus et dépenses trimestriels
 - 5.3 Renouvellement contrat d'intégration au travail
 - 5.4 Vente de biens municipaux - Planteurs Salle de quilles
 - 5.5 Fabrique St-Paul de Longue-Rive (Bois de chauffage année 2023-2024)
 - 5.6 Dépôt d'une demande de retrait de la mise à jour de la démarche MADA avec la MRC de la Haute Côte-Nord
 - 5.7 Demande d'aide financière - Programme nouveaux Horizons pour les Aînés
 - 5.8 Budget honoraires professionnels révisé / SNC Lavalin
 - 5.9 Libération de retenue / Construction S.R.
 - 5.10 Demande de Carte de Crédit
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Renouvellement contrat de déneigement MTQ 2023-2024
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
 - 9.1 Autorisation de paiement Factures 1660904 et 1668774 SNC Lavalin
- 10.0 Loisirs – Tourisme
 - 10.1 Acceptation projet Programme de mise en oeuvre intégrée d'Hydro-Québec (PMVI)
 - 10.2 Proclamation des journées de la culture
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme – développement du territoire
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1 Don Association du Cancer de l'Est du Québec
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

CORRESPONDANCE

La directrice générale par Intérim dépose 3 (trois) documents au Conseil municipal

A. Société d'habitation du Québec invitation (Optimisation des offices d'habitation Région Côte-Nord

B. Association du diabète Haute-Côte-Nord (Remerciement pour don)

C. Association du Cancer de l'Est du Québec (Demande de don)

2023-08-118 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2023-08-119 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 juillet 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2023-08-120 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de juillet 2023 totalisant 99 980.79\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 190 107.35\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 99 980.79\$ pour le mois de juillet 2023, et les comptes fournisseurs totalisant 190 107.35 \$.

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-08-121 DÉPÔT RAPPORT ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTRIELS

CONSIDÉRANT la présentation de l'analyse financière des revenus et dépenses au 31 juillet 2023.

EN CONSÉQUENCE,

QUE le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs trimestriels du 1er avril au 31 juillet 2023.

2023-08-122 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de contrat d'intégration au travail d'un employé arrive à échéance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Longue-Rive accepte la responsabilité du projet de contrat d'intégration au travail pour l'année 2023-2024 avec Emploi Québec.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée au nom de la Municipalité de Longue-Rive à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

2023-08-123 VENTE DE BIENS MUNICIPAUX - PLANTEURS SALLE DE QUILLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière pour le remplacement des planteurs automatiques de la salle de quilles de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a été acceptée dans le cadre du programme de vitalisation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous départir des anciens planteurs automatiques qui n'ont plus utilité pour la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à publier un avis public pour la disposition des planteurs situés à la salle de quilles de Longue-Rive.

QUE la disposition des articles sera présentée au conseil municipal qui disposera par résolution des biens municipaux excédentaires.

2023-08-124 FABRIQUE ST-PAUL DE LONGUE-RIVE (BOIS DE CHAUFFAGE)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal accepte de défrayer la moitié de la facture de Pièces et services SG concernant le bois de chauffage pour l'hiver 2023-2024 partie municipale au montant de 7200.00\$ qui représente la moitié de la facture.

QUE la directrice générale et greffière trésorière par intérim soit autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-08-125 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RETRAIT DE LA MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE MADA AVEC LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 14-12-2572 la Municipalité de Longue-Rive se joignait aux autres municipalités de la Haute-Côte-Nord et à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre d'une demande de subvention au ministère de la Santé et des services sociaux pour la mise à jour des politiques et des plans d'action Mada.

CONSIDÉRANT QUE le manque de temps, le manque de personnel et le contexte défavorable associé à la pandémie de Covid-19 qui a empêché de compléter la mise

à jour de la démarche MADA dans les délais prévus.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Longue-Rive se retire de la mise à jour MADA avec la MRC de la Haute-Côte-Nord.

**2023-08-126 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME NOUVEAUX
HORIZONS POUR LES AINÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive est admissible au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive désire appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés en réalisant un projet ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive désire participer en déposant une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Longue-Rive dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés le projet « **Parc entraînement multi-générationnel** » ;

QUE monsieur le Maire et ou conjointement avec la directrice générale par intérim soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

2023-08-127 BUDGET HONORAIRES PROFESSIONNELS RÉVISÉ / SNC LAVALIN

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC Lavalin doit suivre le budget d'honoraires professionnels déposé ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire les transferts budgétaires afin de réaménager les soldes budgétaires disponibles au bon poste, tel qu'indiquer dans le tableau ci-joint ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des frais honoraires est respecté sans dépasser le budget initial ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte les transferts budgétaires tels que présentés dans le tableau déposé par SNC Lavalin, ci-joint, et que celui-ci respecte le budget initial.

2023-08-128 LIBÉRATION DE RETENUE / CONSTRUCTION S.R.

ATTENDU QUE dans le cadre du projet - Réfection toiture bâtiment 316 rue Principale une somme au montant de 5 200.00 \$ (taxes en sus) avait été conservé pour des travaux à terminer et corriger ;

ATTENDU QUE cette retenue peut être libérée considérant que les travaux sont terminés ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la retenue au montant de 5 200.00\$ plus les taxes à Construction S.R..

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-08-129 DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT MUNICIPAL

CONSÉDÉRANT QUE madame Valérie Gille a quitté les fonctions de directrice générale de la Municipalité et qu'il y a lieu de faire une demande de nouvelle carte de crédit ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE madame France Brassard directrice générale par intérim soit autorisée à faire une demande pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-08-130 RENOUELEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MTQ 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement avec le Ministère des Transports du Québec est venu à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, le Ministère des Transports du Québec désire renouveler le contrat relatif aux travaux de déneigement et de déglacage,

fourniture et matériaux de la rue Principale, de la Chute et de la Caserne dossier # 6709-23-4909 pour un montant global forfaitaire de 101 560\$ par année ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte le contrat relatif aux travaux de déneigement et déglçage, fourniture et matériaux et lieu d'entreposage dans la Municipalité de Longue-Rive au montant forfaitaire de 101 560\$ et ce, pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes, si applicable.

QUE le conseil autorise monsieur le maire, conjointement avec la directrice générale par intérim à signer le contrat pour et au nom de la Muncipalité de Longue-Rive.

2023-08-131 AUTORISATION PAIEMENT FACTURES # 1668774 et # 1671085 DE SNC LAVALIN

CONSIDÉRANT la facture 1668774 de la firme SNC LAVALIN au montant de 1 847.08 \$;

CONSIDÉRANT la facture 1671085 de la firme SNC LAVALIN au montant de 13 111.75 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de ces deux factures par le coordonnateur des projets spéciaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement des factures no. 1668774 et le 1671085 de la firme SNC LAVALIN pour un montant total de 14 958.83 \$.

2023-08-132 ACCEPTATION PROJET PROGRAMME MISE EN OEUVRE INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute Côte-Nord à la gestion du Programme de mise en oeuvre intégrée d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive a présenté un projet dont le titre est «Parc d'entrainement plein-air » dans le cadre du Programme de mise en oeuvre d'Hydro-Québec (PMVI) ;

CONSIDÉRANT QU'un seul projet est localisé sur le territoire et que c'est la Municipalité de Longue-Rive qui a présenté le projet :« Parc d'entrainement plein-

air » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Sièges #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Longue-Rive sélectionne le projet «Parc d'entraînement plein-air » dans le cadre du Programme de mise en oeuvre d'Hydro-Québec (PMVI) pour le secteur de Longue-Rive et pour un montant maximum de 159 100\$;

QUE monsieur le maire et ou conjointement avec la directrice générale par intérim soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-08-133 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Longue-Rive et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société:

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Sièges #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Longue-Rive, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2023-08-134 DON ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4

QUE le Conseil municipal accorde un montant de 50.00\$ à l'Association du Cancer de l'Est du Québec.

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 H 27, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 H 31.

2023-08-135 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 31.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

France Brassard , directrice générale par intérim